

Convention collective nationale
IDCC : 3224. – DISTRIBUTION ET COMMERCE DE GROS DES PAPIERS-CARTONS

ADHÉSION PAR LETTRE DU 23 NOVEMBRE 2017
DE LA CGI À LA CONVENTION COLLECTIVE

NOR : ASET1751122M
IDCC : 3224

Paris, le 23 novembre 2017.

*CGI, les professionnels du négoce, à la direction des relations du travail, dépôt des accords collectifs,
39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15*

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la confédération française du commerce de gros et international (CGI), déclare adhérer à la convention collective nationale de la distribution des papiers-cartons et commerces de gros du 12 juillet 2017, IDCC 802/925, ainsi qu'à l'ensemble de ses avenants et accords annexes.

Ce courrier d'adhésion a été notifié à toutes les organisations signataires ou adhérentes de la convention collective susvisée.

Vous trouverez copies de ces notifications jointes au présent courrier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La secrétaire générale.